

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 OCTOBRE 2018 – 19h30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, MEUNIER Thierry, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence, THAUVIN Isabelle

Absents : M. MAZERON Laurent (procuration à Mme FERREIRA Raquel), M. BRUNET David (procuration à Mme MEGE Isabelle), Mme EMPSON Valérie (procuration à M. DE JESUS José), M. ESTIER Pascal (procuration à Mme LONCHAMBON Jacqueline), M. BERTHIER Yannick

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires foncières
- Affaires scolaires
- Affaires financières
- Associations
- Camping
- Intercommunalité
- Questions diverses

Le compte-rendu du 25 septembre 2018 est lu par Mme Mège et approuvé avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote.

TRAVAUX :

- Traverse de Tournobert : les travaux sont prévus jusqu'au 15/12/2018 pour les réseaux d'eaux pluviales et réseaux secs. La route barrée en traverse du village est un peu perturbante car c'est le seul accès, ce qui crée des contraintes pour les automobilistes et les habitants. De plus, l'entreprise a subi un vol des feux de circulation au cours d'un week-end.

- Impasse Chauffier : les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public et télécom ont démarré et dureront jusqu'à la fin d'année. Ensuite, une étude sera réalisée pour la réfection de la voirie et de ses abords.

- Mise aux normes de l'accessibilité 2019 :

Pour l'église de Comps des travaux sont nécessaires avec la création d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'une rampe amovible d'accès à l'intérieur de l'église. Le site étant classé, les travaux sont soumis à l'accord du service des Bâtiments de France.

- Pour le Camping : Concernant le bâtiment d'accueil, un stationnement pour PMR sera matérialisé et un accès le long du bâtiment sera nécessaire pour l'accueil et la salle de restauration. Des mises aux normes sur le bloc sanitaire du haut et de l'accès handicapé sont également nécessaires.

L'entreprise Coudert devrait commencer les travaux d'accessibilité de la Mairie, de la Maison des Jeunes et du cimetière vers la mi-novembre.

- Voirie communautaire : Un programme de travaux sera proposé à la Communauté de Communes pour la voirie 2019. Plusieurs secteurs de la commune seront concernés.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote : sur les parcelles cadastrées AO 173 et 206 d'une superficie totale de 6 615 m² avec habitation vendues par Mme Claudine MARTIN au profit de M. Denis GARDON, pour un prix de vente de 115 000 €.

Zonage d'assainissement : Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'intégrer le nouveau zonage d'assainissement au PLU de la commune dans le logiciel de données d'urbanisme XMap du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC). Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, décide d'annexer le nouveau zonage d'assainissement au PLU approuvé le 19 décembre 2017.

- Collectif "Pauvreté précarité" : Dans le cadre de ce collectif, trois secteurs ont été identifiés : Thiers, Clermont-Ferrand et les Combrailles afin de trouver des terrains et bâtiments disponibles pour donner à des personnes une seconde chance dans leur vie. Trois communes ont été sollicitées : Manzat, Saint Georges de Mons et Les Ancizes. Une association de la Fondation « Abbé Pierre » basée à Chamalières est intéressée et souhaite rechercher des locaux disponibles. Des bailleurs sociaux tels qu' Ophis, Auvergne Habitat seront sollicités. Il est délicat de se positionner par manque de terrains ou de logements disponibles actuellement sur la commune. Le Maire souhaite avoir un suivi sur l'avancée de cette recherche par l'association concernée.

- Acquisition de terrain : Le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle AP 10 située Avenue du Plan d'Eau est en vente. Elle constitue l'emplacement réservé n° 12 du Plan Local d'urbanisme : pour créer une « Coupure verte de connexité territoriale ... ». La Commune doit faire l'acquisition de cette parcelle. Le Maire souhaite confier cette transaction à l'EPF-SMAF. Il demande au Conseil Municipal d'examiner cette demande. Le prix de vente n'est pas fixé. Le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote : de procéder à l'acquisition de la parcelle AP 10 d'une superficie de 2 325 m² et de fixer un prix par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF. Les vendeurs seront consultés sur le prix proposé.

- Fixation du prix de vente du terrain AV 627 (partie) : la parcelle AV 627 située à côté du Lotissement les Frênes d'une superficie totale de 2 042 m² a été divisée en deux parcelles par le Cabinet Géo-Conception. La partie jouxtant le lotissement, d'une superficie de 800 m² peut être proposée à la vente. Elle n'est pas viabilisée. Un prix doit être fixé. Il rappelle que le prix de vente du terrain viabilisé au Lotissement les Frênes est de 19.50 € TTC le m². Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question. Le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote : de fixer le prix de vente à 15,00 € HT soit 18,00 € TTC le m².

AFFAIRES SCOLAIRES :

- Projet « Equipement numérique de l'école » : Madame Isabelle Mège, Adjointe aux affaires scolaires rappelle le projet d'acquisition de tableaux numériques interactifs pour les écoles maternelle et élémentaire. Elle informe le Conseil Municipal que le SMADC des Combrailles attribue une subvention LEADER sur des fonds européens de 15 598 €. Plusieurs devis ont été demandés aux sociétés PGDIS, VIDELIO et MANUTAN. Une première phase de travaux pourrait avoir lieu à l'école élémentaire. Le devis du fournisseur VIDELIO d'un montant de 17 476 € TTC correspondant à l'acquisition et installation de 4 équipements de tableaux numériques de dernière génération et matériels annexes pour l'école élémentaire, a été retenu. Le Conseil Municipal décide avec 14 voix pour et 4 abstentions : M. De Jésus, Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote : d'accepter le devis du fournisseur VIDELIO d'un montant de 17 476 € TTC.

AFFAIRES FINANCIERES :

Décision modificative : Le Conseil Municipal donne son accord avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, pour l'ouverture de crédits de 1 440 € à l'article 605 sur le budget annexe « Lotissement » pour régler les dépenses engagées par la modification du périmètre du lotissement Les Frênes.

Concours du Receveur Municipal – attribution d'indemnité : Le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote : de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée proportionnellement en fonction des changements de Receveur au cours de l'année 2018 à :

- Mme BEUZIT Joëlle, Receveur municipal du 01/01/2018 au 29/02/2018 à hauteur de 60/360 : 89.30 € brut
- M. MATHIEU Benoît, Receveur municipal du 01/03/2018 au 31/05/2018 à hauteur de 90/360 : 133.95 € brut
- M. ROUZAUD Laurent, Receveur municipal à compter du 01/06/2018 à hauteur de 210/360 : 312.55 € brut,
- d'accorder également à M. ROUZAUD Laurent l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45,73 €

- Local communal pour société de chasse : Le Maire rappelle au Conseil Municipal la régularisation de la construction d'un local en bois démontable sur un terrain communal situé près du village de Tournobert cadastré AT 509 et mis à disposition de la Société de chasse de Farges – Tournobert par convention. Un permis de construire sera déposé par la commune et soumis au service instructeur de l'urbanisme. L'Atelier Jean-Paul Cristina Architectes a fait une proposition d'honoraires de 1 650 € HT pour la réalisation du dossier de permis de construire. Le Conseil Municipal accepte la proposition d'honoraires de M. Cristina avec 14 voix pour, 1 contre (Mme Empson) et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote.

ASSOCIATIONS :

Subventions : Le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote : d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Foyer rural : 1 500 €

- Association des Donneurs de Sang (réception donneurs) : 100 €.

Concernant l'Amicale Laïque et l'association des Parents d'élèves, de nouveaux bureaux ont été constitués. La répartition des subventions sera revue entre les deux associations.

Le Conseil municipal donne son accord de principe pour une subvention dans le cadre du voyage en Dordogne de l'école élémentaire en 2019.

COS : Suite à une enquête faite auprès des agents de la communauté de communes, 70% des agents souhaiteraient adhérer au Comité National d'Aide Sociale (CNAS) au lieu du COS. Une enquête sera lancée auprès des agents communaux.

CAMPING :

Prolongation de la DSP : Le Maire rappelle que la convention de délégation de service public avec la SAS VULCANO arrive à son terme le 31 octobre 2018. Suite à la décision du Conseil municipal de choisir l'Autorisation d'Occupation du domaine public avec fonds de commerce à compter du 1^{er} février 2019, la convention avec la SAS VULCANO doit être prolongée du 1^{er} novembre 2018 au 31 janvier 2019. Le Conseil municipal donne son accord avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote.

INTERCOMMUNALITE :

Compétence voirie : Des procès-verbaux de mise à disposition de la voirie doivent être établis. Ces PV s'appuieront sur les tableaux de classement de la voirie. Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote : donne son accord pour la mise à disposition de la voirie et des espaces publics.

Terrain EHPAD : Le Maire rappelle l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un nouvel EHPAD et le désaccord avec l'agriculteur utilisant le terrain. Une réunion de conciliation est prévue le 27/11/2018 entre les deux parties. L'agriculteur bénéficie du droit de préemption. Une DIA est en cours, à voir en fonction de la réunion du 27/11/2018.

Compétence restauration collective : Pour une harmonisation sur le territoire, la restauration collective à la cantine scolaire sera transférée à la communauté de communes. L'évaluation des charges de la cuisine est d'environ 67 000€.

QUESTIONS DIVERSES :

Ingénierie territoriale : La présidente de l'association des Maires Mme Pierrette DAFFIX-RAY a adressé un courrier concernant une revue publiée dans le magazine Maires de France». Un dossier est en préparation consacré à l'Association des Maires du Puy-de-Dôme. Cette présentation a pour objectif d'informer et de mettre en relief les réalisations innovantes ou exemplaires des collectivités. Une proposition de prix pour une insertion concernant la Commune et le SIRB est produite pour 2 500 €. Le Conseil Municipal avec

15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, Mr Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, décide de ne pas donner suite à cette proposition.

- Assurance Allianz : un cabinet est en cours d'ouverture en face de la Mairie.
- Zone revitalisation rurale : Suite au courrier adressé à Mme PIRES-BEAUNE, sa réponse est lue par le Maire.

Le recours gracieux déposé à l'ARS en juin 2018 concernant un changement de zonage favorisant les conditions pour l'accueil d'un médecin n'a pas abouti.

- Exercice barrage des Fades du 11 octobre 2018 : le Maire et le 1^{er} adjoint étaient présents. Un bilan écrit, qui sera transmis à la Préfecture du Puy-de-Dôme, est en cours de réalisation. Une communication non adaptée est à noter : les informations ont été données par mail ce qui cause des difficultés pour les mairies qui n'ouvrent pas tous les jours.

- Union Musicale en Combrailles : l'assemblée générale aura lieu le 03/11/2018, Le Maire étant absent, M. Antunes le représentera.

- Le 24/11/2018 : Concert de l'Union Musicale en Combrailles à Saint-Gervais sur le thème du centenaire de la Grande Guerre.

- Ligne HTA : Les travaux d'enfouissement sont toujours en cours.

- Funérarium : une proposition de terrain a été faite à M. Chomette sur une parcelle qui pourrait se situer vers la caserne des pompiers.

- Conscrits bal 26/10/2018 : De nombreuses dégradations sont à déplorer lors de ce bal.

- CLIC : Le Conseil Municipal avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, Mr Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, désigne auprès du CLIC de Riom Limagne Combrailles, à la fonction d'Elu Référent Séniors pour la Commune des Ancizes-Comps : Mme COURTADON Hélène, adjointe aux affaires sociales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.